

Mesdames, Messieurs les Directeurs des
Organismes responsables de la Présélection
des animaux

Puteaux, le

Objet : **CONCOURS GENERAL AGRICOLE 2012**

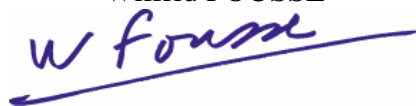
Monsieur le Directeur,

Le prochain concours Général Agricole se déroulera du 25 février au 4 mars 2012. Je vous remercie par avance de votre participation.

Vous trouverez ci-joint les modalités d'inscription, d'organisation des concours et de gestion des animaux sur le salon. Ce document ne se substitue pas au règlement qui doit être lu avec attention.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Wilfrid FOUSSE



Commissaire général du Concours général agricole

MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

Le règlement du 121^{ème} CONCOURS GENERAL AGRICOLE est consultable sur le site <http://www.concours-agricole.com>. Il est impératif que chacun en fasse une lecture préalable attentive.

Afin de procéder aux inscriptions vous devez utiliser le site internet de l'ARSOE de Bretagne : www.arsinoebr.com (cf ci-dessous), et nous retourner les engagements des élèves que vous avez la possibilité de télécharger sur ce site.



www.arsinoebr.com

Préconisations : Navigateur Internet Explorer V7 ou + en autoriser les fenêtres publicitaires pour ce site.
Assistance téléphonique : 02 99 60 10 11

→ Préparation des concours



← Saisissez vos coordonnées, vos besoins d'interprètes et lettres d'admission

← Saisissez les coefficients pour notes de synthèses, IVV, Organisez vos sections et prix.

← Saisissez un court résumé des présélections, et joignez le document complet en pièce jointe.

← Inscrivez les juges

← Téléchargez les formulaires d'engagements à faire signer aux élèves

A compléter au plus tard le 27/11/2011

Version papier signés à retourner au CGA au plus tard le 02/01/2012

→ Inscription des animaux

4

Option menu

Concours

Inscriptions

Inscriptions au plus tard le 02/01/2012.

Purge des animaux au plus tard le 20/02/2012.



← Inscrire un animal à l'aide de son n° individuel. Le dossier est ensuite récupéré automatiquement des bases nationales. A utiliser pour les bovins (toutes races), et les ovins (races en concours)

← Inscrire un animal par saisie complète. A utiliser pour les ovins (races en présentation), caprins, équins, porcins. Permet aussi de vérifier les informations animales reçues des bases nationales après inscription (bovins et ovins en concours).

← Consultation des lactations (dossiers bovins issus des bases nationales)

← Création propriétaires ou naisseurs des animaux non issus des bases nationales, et dans le cas particulier des animaux en copropriété.

→ Export et contrôles des informations avant édition des catalogues et pancartes

5

Option menu

Concours

Outils



← Téléchargement sous Excel de toutes les données animales, race par race.

← Edition des pancartes pour contrôle avant envoi imprimeur : Index, meilleures lactations, noms des éleveurs, ... (Attention, les n° dossards définitifs ne sont connus que quelques jours avant le SIA).

Nous demandons aux Organismes de sélection de bien vouloir veiller au respect des délais d'envoi et à la qualité des données. Le non respect des dates limites peut retarder ou rendre impossible l'inscription des éleveurs et des animaux, l'édition du guide des éleveurs et des pancartes ainsi que l'envoi des lettres d'admission. Une mauvaise qualité des données peut impacter la qualité des documents fournis et le calcul des indemnités.

1. – Les plans et les réservations préalables

Les animaux des races bovines, ovines, caprines et porcines sont localisés dans le hall 1. Des plans détaillés du hall 1 (stalles, stand, réserves) vous seront soumis pour avis avant la fin de l'année.

1.1. - Les rings

Les concours et présentations des bovins ont lieu sur le « grand ring » et le « ring bovins ». Les concours et présentations des ovins et porcins se déroulent sur les rings « ovins » et « porcins ».

Les concours ont normalement lieu chaque année sur le même ring, le même jour et sur la même plage horaire. Vous serez sollicités en octobre au plus tard pour connaître vos souhaits concernant les présentations et les animations.

1.2. - Les stalles

Des stalles sont mises gratuitement à disposition à hauteur du contingent. Au-delà des réservations de stalles supplémentaires, payantes, doivent être déposées auprès du SIA.

1.3. - Les Réserves

Vous avez été sollicités aux mois de mai/juin sur vos besoins en réserves jour et nuit en même temps que pour le contingent. Ceux qui n'ont pas encore répondu concernant les réserves doivent le faire au plus vite. La surface totale disponible pour les réserves est inscrite au règlement. Elle sera répartie au mieux, au prorata du nombre d'exposants.

1.4. - Les stands

Les surfaces gratuites sont également inscrites au règlement et dépendent du contingent. Ces surfaces permettent à chaque organisme de sélection de présenter sa race et sa filière de production.

Les stands sont placés autant que possible à proximité des animaux. Dans ce cas le matériel nécessaire à l'entretien des stalles et des animaux doit être rangé sur le stand. A défaut des coffres de rangement du matériel sont mis en place à proximité des animaux.

La vente à emporter de produits alimentaires et de restauration assise ou debout est formellement interdite dans le secteur élevage sauf en cas de dérogation particulière accordée à l'occasion d'une manifestation exceptionnelle : seule la dégustation gratuite de produits alimentaires est autorisée. La vente et la dégustation de lait cru issu des animaux du concours reste normalement interdite. Les races qui font des présentations de leurs filières doivent strictement se conformer règlement du SIA (cf. dossier d'inscription).

1.5. - Parkings

Les parkings sont loués auprès de VIPARIS, vous pouvez dès maintenant procéder aux réservations sur le site internet www.viparis.com/epex, tel 01 40 68 16 16.

1.6. - Les photos, la régie et le palmarès

Le déroulement des concours filmés par la régie (sous réserve de financement), le palmarès des concours et les photographies des podiums réalisés par les stagiaires de l'Agroparistech seront disponibles sur le site internet du concours.

Un espace photo sera mis à disposition des éleveurs pour des besoins plus spécifiques.

1.7. - Les réunions de préparation sur le salon

Le vendredi 24 février réunion sécurité à 15h00

Le vendredi 24 février réunion traite bovine à 16h00

1.8. - Les réunions de débriefing sur le salon

BOVINS

Le mardi 28 février à 11h.

Le samedi 3 mars à 10h30.

OVINS-PORCINS-CAPRINS

Le samedi 3 mars à 15h

1.9. – Le traditionnel « POT DES ELEVEURS » sur le grand ring le vendredi 24 février.

2. – La gestion des animaux

2.1. - L'admission

Elle a lieu du jeudi 23 février au vendredi 24 février 2012 et le mardi 28 février 2012 à partir de 20h00 pour les bovins.

Le transport, l'identification et l'état sanitaire des animaux doivent respecter la réglementation européenne et nationale partiellement reprise dans le règlement du concours. Un exemplaire des certificats sanitaires mis à jour sera transmis aux organismes de sélection en novembre 2011.

Tout transport non réglementaire ou tout animal qui ne serait pas correctement identifié ou qui n'aurait pas de lettre d'admission serait refoulé. Tous les animaux étrangers devront être identifiés avec 2 marques auriculaires. Toute précision peut être obtenue auprès des EDE.

Avant d'être admis à séjourner dans l'enceinte du salon et durant leur séjour dans les lieux d'exposition, tous les animaux sont visités par la direction des services vétérinaires de Paris.

Les exposants, leurs représentants ou leurs employés sont tenus, à l'arrivée des animaux au concours :

- de présenter à ce service le certificat sanitaire (en cours de validité) ainsi que les documents d'identité prévus par la réglementation nationale et communautaire en vigueur (notamment, pour les bovins passeport ou DAB) et la lettre d'admission ; aucun animal n'est admis sans ces documents ;
- de se conformer aux injonctions qui leur sont faites pour faciliter l'inspection sanitaire ;
- d'effectuer toutes les manipulations jugées nécessaires pour procéder à cette inspection.

Les animaux atteints, contaminés ou suspects d'être atteints d'une maladie contagieuse sont immédiatement conduits dans un local d'isolement spécialement aménagé à cet effet.

Les camions devront être désinfectés avant de sortir du Parc des expositions, une équipe de nuit sera opérationnelle. Dans la nuit du mardi au mercredi, elle ne fonctionnera que jusqu'à 6 h du matin.

2.2. – Soins aux animaux et propreté

Les horaires fixés au règlement doivent être respectés afin de permettre le nettoyage des allées avant l'ouverture au public (9h00) :

- 5h – 6h30 : nettoyage des stalles, apport de paille aux éleveurs
- 6h30 – 7h30 : réfection des litières, enlèvement des chariots de fumier,
- 5h30 - 7h45 et de 16h00 à 20h00 : traite
- 8h00 : fin du lavage et des déplacements des animaux

La présence dans les allées de seaux, bacs en plastique, sacs d'aliments ne sera plus tolérée. Des réserves « matériels » (stand ou coffres) sont mises à disposition des éleveurs à cet effet

Il est utile de rappeler en permanence aux éleveurs que cette propreté est l'intérêt de toute la profession, elle contribue à la réputation internationale du SIA et du CGA.

Des consignes très strictes seront données aux commissaires en ce sens, ces comportements constituant des troubles à l'ordre du salon, les sanctions prévues au règlement seront appliquées.

2.3. - Le déplacement des animaux et la sécurité des personnes

Les déplacements sont faits sous l'entière responsabilité de l'éleveur.

Les animaux ne peuvent être sortis de leurs stalles pendant les heures d'ouverture au public du salon international de l'agriculture, sauf avec l'accord du Commissaire Général pour les besoins du concours.

Les déplacements des bovins doivent se faire sur les zones prévues à cet effet, c'est-à-dire sur la moquette verte. Tout exposant est tenu de munir chaque bovin de deux longes et de pourvoir les taurillons ou taureaux d'un anneau nasal. Un licol pour les vaches et un bâton muni d'un mousqueton pour les taureaux et taurillons doivent compléter ce système de contention. Pendant les heures d'ouverture au public, pour tout déplacement, l'animal doit être précédé d'un agent de sécurité requis par le représentant de l'OS ou l'éleveur auprès du commissariat.